



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Adoption du règlement numéro 914-2022

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ:

QUE le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 19 juillet 2022, a adopté le règlement numéro 914-2022 relatif à la délégation en matière de contrôle et de suivi budgétaire remplaçant le règlement numéro 914-2018.

Le règlement 914-2022 est déposé au bureau municipal sis au 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1L0 et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Donné à Montebello ce 21 juillet 2022.

Mario Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 juillet 2022 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 juillet 2022.

Mario Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier